
Discours d'une citoyenne de la société populaire de Cany (Seine-Inférieure) venue déposer des dons patriotiques et témoigner de son républicanisme, lors de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours d'une citoyenne de la société populaire de Cany (Seine-Inférieure) venue déposer des dons patriotiques et témoigner de son républicanisme, lors de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 283-284;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37449_t1_0283_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

avait reçue en sa qualité de député à l'Assemblée constituante.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit le document (2).

« Mandataires du peuple,

« Les députés de la Société populaire de Pont-à-Mousson, présents à votre barre, offrent à la Convention nationale, au nom du citoyen Viard, leur concitoyen, la médaille du 4 août 1789 qu'il avait reçue en qualité de député à l'Assemblée constituante, et vous prient d'en agréer l'hommage.

— L. PERRIN; J.-D. SALLE; LE LOBRAIN. »

Les citoyens de Saint-Riquier-Esplairs [Saint-Riquier-es-Plains], offrent à la patrie la somme de 61 liv. 2 s., d'une croix d'or et de son cœur.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Extrait du registre établi pour recevoir les dépôts qui seront faits par les citoyens de notre commune pour le service de la patrie, le 29 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible (4).

Ce jourd'hui 29 brumaire, nous maire et officiers municipaux étant assemblés au lieu ordinaire de nos séances,

S'est présenté le citoyen Pierre Danvy, officier municipal et cultivateur en notre commune, lequel nous a fait dépôt d'un louis en or de 24 livres pour être employé en l'habillement des soldats qui sont destinés à la défense de la patrie.

S'est aussi présentée la citoyenne Marie-Anne Duval, son épouse, qui nous ont aussi déposé une pièce valant 6 livres, portant la face du tyran, avec une croix et son cœur en or, pour être employés à la même destination, et pesant un gros et demi 23 grains.

Signé : François PIERRE, maire.

S'est aussi présentée la citoyenne Marie-Rose Danvy, sa fille, laquelle nous a déposé trois écus de trois livres pour être aussi employés à l'habillement des défenseurs de la patrie.

Signé : François PIERRE, maire.

S'est encore présenté ledit citoyen Pierre Danvy pour et au nom de son fils Pierre-Barthelemy Danvy, actuellement et depuis le mois d'octobre 1792, aux armées, volontairement, ayant été pris par les Autrichiens lors de la trahison de Damaouriez et pour le moment dans

le canton de Vasicourt, près Guise, en qualité de sergent-major de la cinquième compagnie du dixième bataillon de la Seine-Inférieure, au camp de la Boucherie, lequel pour et au nom de son dit fils nous a déposé une pièce de 3 liv., quatre pièces de 12 sols et onze pièces de 6 sols, le tout en argent, que ledit son fils avait dans son armoire et dont il l'a chargé de faire don à la patrie et pour la même destination.

S'est présenté le citoyen Jacques Danvy, cultivateur en cette commune, lequel a déposé deux écus de 3 livres et une pièce de 24 sols qu'il nous a déclaré destiner au même usage.

S'est enfin présenté le citoyen Louis-Philippe Bourienne, toilier en cette commune, et ayant un frère employé volontairement au service de la patrie, lequel nous a déposé une pièce de 15 sols et une de 6 sols pour être aussi employées au même service que ceux-ci-dessus.

Ce jourd'hui 21 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible, s'est présenté le citoyen François Pierre, maire de notre commune, lequel a déposé à notre bureau deux pièces de 24 sols et une pièce de 30 sols, le tout en argent, destinés pour l'habillement des défenseurs de la patrie.

Ce jourd'hui 21 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Le soussigné Prino-Thimotée Barre, greffier de ladite municipalité de Saint-Riquier, dépose à notre bureau un assignat de 25 sols pour servir pour l'équipement des citoyens qui sont enrôlés à la défense de la patrie.

FRANÇOIS PIERRE, *maire de Saint-Riquier-ès-Plains*; BARRE, *secrétaire.*

Je, secrétaire-greffier de la municipalité de Saint-Riquier-ès-Plains, certifie le présent extrait véritable et tiré mot à mot dudit registre.

A Saint-Riquier-ès-Plains, le 22 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

BARRE, *secrétaire.*

Les citoyens composant la Société populaire de Cany déposent sur l'autel de la patrie une boîte contenant 780 liv. 2 s. en numéraire, 295 liv. 15 s. en assignats, 3 marcs 7 gros de matière d'argent, 1 gros 31 grains de matière d'or, 1 once 2 gros d'épaulettes en or, et 1 marc 7 onces d'épaulettes en argent.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse lue par la citoyenne Yger au nom de la Société populaire de Cany (2).

La citoyenne Yger, députée par la Société populaire de Cany, à la Convention nationale.

« Je viens, au nom de mes concitoyens composant la Société populaire de Cany, déposer sur l'autel de la patrie cette boîte contenant 780 livres 2 sols en numéraire, 295 livres 15 sols en

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 96.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 865, pièce 12. En marge de l'original, on lit la note suivante : « Reçu la médaille, le 5 nivôse, DUCROIS. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 96.

(4) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 865, pièce 11.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 96; la citoyenne Yger fut admise à la barre (*Bulletin de la Convention* du 6 nivôse an II [jeudi 26 décembre 1793]).

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 865, pièce 5.

assignats, 3 marcs 7 gros de matières d'argent, 1 gros trente un grains de matières d'or, 2 marcs une once 2 gros d'épaulettes en or et un marc 7 gros d'épaulettes en argent, produit de leurs offrandes civiques, avec l'état détaillé de ces dons et autres consistant en remise de pension, traitement, toile, chemises, souliers, sabre, cuir, et du nom de ceux qui les ont faits. Je n'abuserai point de vos moments, ils sont précieux, je sais que vous les devez tous au bonheur du peuple.

« Vous apprendrez cependant avec plaisir que l'esprit public a fait d'étonnants progrès dans notre commune depuis que les patriotes sont enfin parvenus à y établir une Société populaire. Que ne puis-je vous retracer ici l'intéressant tableau de ses premières séances, vous y verriez avec quel enthousiasme les citoyens de tout âge et de tout sexe se sont empressés de contribuer, chacun selon ses facultés, aux besoins de la patrie et de ses généreux défenseurs; vous y verriez les souliers, les chemises, le vieux linge, la charpie, les assignats, les écus, les jetons, les boucles, les bagues, les pièces de mariage pleuvir de toutes parts sur le bureau. Plusieurs citoyens ont accompagné leurs dons de l'expression des vœux ardents qu'ils formaient pour la prospérité de la République; d'autres regrettaient de ne pouvoir faire de plus grands sacrifices à la liberté. Une citoyenne, arrachant ses boucles d'oreilles, en les déposant, dit : « Il ne faut à « une républicaine d'autre parure que la vertu; « je veux qu'elles soient converties en achat d'un « sabre pour couper les oreilles de Pitt. » Un autre arrachant ses busques (*sic*) d'argent y joint sa pièce de mariage et un louis d'or à l'effigie du tyran, les dépose et demande que le tout soit passé au creuset et le produit converti en achat d'un sabre pour couper la tête de Cobourg. Un citoyen et son épouse déposent une somme en numéraire pour avoir un sabre à deux tranchants, un côté pour couper la tête de Georges Dandin, et l'autre pour ébrancher Cobourg. Leurs enfants réunissant leurs petites offrandes ont dit, en les remettant au Président : « Nous « désirons que cette somme serve à acheter des « prunes dont nos braves volontaires feront ca- « deau aux satellites du despotisme. » Un enfant de huit ans dépose 6 livres pour celui qui coupera la tête du tyran prussien et ajoute : « Cet « argent m'a été donné pour mes menus plaisirs; « il ne changera pas de destination. En est-il un « plus doux que celui de servir son pays et l'hu- « manité? Je serai trop heureux si j'ai contribué « à délivrer la terre d'un tyran. »

« Représentants du peuple, encore un mot: Permettez à une vraie sans-culotte de vous dire que les sans-culottes triomphent dans la commune de Cany, que des enfants s'y lèvent dès 5 heures du matin pour faire de la charpie et que nos jeunes républicains ne chantent plus que des hymnes civiques et guerriers.

« Quant à nos prêtres, je ne vous en dirai rien, nous ignorons s'ils veulent encore abdiquer leur charlatanisme, mais qu'ils se déprêtrisent ou non, que nous importe, puisque nous sommes nous mêmes entièrement déprêtrisés.

« Représentants du peuple, les habitants de Cany font depuis quelques jours des pas de géants vers leur entière régénération. Ils vont redoubler d'efforts pour donner l'impulsion à tout le district et allumer le feu révolutionnaire dans ces froides contrées et ils osent vous assu-

rer par mon organe qu'ils seront bientôt dignes de vous et de la République.

» Fouet YGER.

« Ma mission ne se borne pas là, citoyens législateurs. Je suis encore chargée par plusieurs sans-culottes de la commune de Saint-Riquierès-Plains, voisine de celle de Cany, de déposer sur l'autel de la patrie d'autres offrandes en numéraire, croix d'or et assignats mentionnés en un procès-verbal que je dépose sur votre bureau. Je vous observe qu'elles partent presque toutes d'une même famille et notamment d'un de nos braves défenseurs, sergent dans le 10^e bataillon de la Seine-Inférieure. J'en demande pour la notoriété de leur patriotisme et pour ma décharge, l'insertion au *Bulletin*.

« Fouet YGER. »

Etat des dons faits à la patrie et à ses défenseurs aux séances de la Société populaire de Cany, département de la Seine-Inférieure, par les citoyens ci-après (1) :

A la patrie pour les frais de la guerre.

Séance du 20 brumaire.

Par Dégénétais, gendarme de Cany, 12 liv. 12 s.

Dubosc, maître des postes de Cany, 6 chemises, 6 paires de souliers et 300 livres qui lui sont dues par le département et le district.

Séance du 25 brumaire.

Collard, secrétaire de la commune, pour les familles indigentes, 12 livres; de plus il a abandonné 11 à 12 pistoles de pension qui lui est due par la nation tant pour son service militaire qu'en qualité d'employé de la régie supprimée.

François Baudry, de Saint-Laurent, 12 chemises.

Delahalle, greffier du tribunal, une paire d'épaulettes en or.

Séance du 27 brumaire.

Saunier, ci-devant vicaire déprêtrisé, 12 chemises et 24 livres en numéraire, une paire de boucles d'argent à souliers et une à jarretière.

Guillaume Cherfils et ses enfants, 22 liv. 4 s.

Lorin, de Cany, 14 liv. 5 s.

La citoyenne Dubosc, 12 livres.

La femme Groteste, commis au district, 6 livres, plus sa pièce de mariage.

Dégénétais, 22 liv. 10 s. pour être échangés contre assignats.

Dominique Fouet, une pièce d'argent à l'effigie du tyran, ayant servi de pièce de mariage à sa mère.

L'épouse du citoyen Yger et ses enfants, en or et en argent, 37 liv. 7 s., plus une piastre et une paire de crochets d'argent, le tout pour passer au creuset pour acheter du produit un sabre pour couper la tête de Cobourg.

(1) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 865, pièce 6.